

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25\_208

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : VENTE DE PARCELLES À  
CHAMP PERROUD – CARROSSERIE  
REBOUD**

Date de la convocation : 9 décembre 2025

<b>Nombre de Conseillers :</b> En exercice : 36 Présents : 28 Pouvoirs : 4 Votants : 32	<b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b> Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genbroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, (Saint-Thibaud de Couz) ;  <b>Pouvoirs :</b> Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER ; Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ; Véronique MOREL à Marie-Aude GONON ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET
---	--

**CONSIDÉRANT** la compétence développement économique de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ;

**CONSIDÉRANT** le projet de M. Pascal Reboud de construction d'un bâtiment pour une future carrosserie sur la Zone d'Activité de Champ-Perroud envoyé le 14/10/2025 sur une surface souhaitée d'environ 2000m2 ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de M. Pascal Reboud devra respecter les contraintes d'urbanisme liées à la zone d'activité de Champ-Perroud classée en zone UY au PLUi ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission économie du 22/10/2025 pour l'implantation du projet de M. Reboud sur la ZA de Champ-Perroud ;

**CONSIDÉRANT** le prix de vente du m2 du lot n°6 sur la Zone commerciale de Champ-Perroud fixé à 47€ HT/m2 ;

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ **Le Conseil communautaire à l'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** la Présidente à proposer à Mr Reboud une partie du lot n°6 (environ 2000 m2), sur la zone d'activité de Champ-Perroud, au tarif de 47€ HT/m2.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 22/12/2025

La Présidente,  
Anne LENFANT

